

## Séance de l'assemblée Délibérante du 15 mars 2023 Délibération n°3/2023

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 8 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h, le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

Pascal BRUHAT  
Jean DELAUGERRE  
Jean-Louis DAVENNE  
Daniel SALLES

**Titulaires excusés :**

Jean-Pierre BUCHE  
Grégory DESTOMBES (pouvoir à pascal Bruhat)  
Amalia QUINTON  
Gilles PETEL  
Antoine DESFORGES

**Suppléants présents :**

Karine SOLOIS  
Pierre DUPECHER

**Suppléants excusés :**

Céline AUGER  
Catherine PHAM  
Françoise BERNARD  
Julien LACOUR  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Cédric MEYNIER  
Maurice DESCHAMPS  
Danielle RANCY  
Fanny BLANC

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs		Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1			7			

## Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;**

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2022 :

- Un déficit d'exécution de la section de fonctionnement de : - 13 998,35
- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : + 9 320,11

**Après avoir oui l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :**

- **D'affecter** la somme de - 68 254,87 € compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de - 54 256,52 € au compte 002 déficit antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2023,
- **D'affecter** la somme de 125 485,50€, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 116165,39 € au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme,  
M. Le Vice-Président  
Pascal BRUHAT